

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR



Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19

par Loanna Heidinger et Adam Cotter

Date de diffusion : le 8 juillet 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

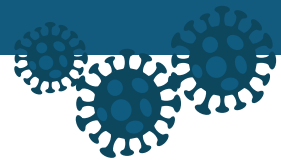
Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19

par **Loanna Heidinger** et **Adam Cotter**

Le présent article fournit des données désagrégées afin de mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur certains groupes. Visitez le [Carrefour de statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#) pour obtenir davantage d'analyses, notamment des données désagrégées sur le travail, la sécurité publique, la santé et bien plus encore.



Le Canada est un pays multiculturel qui compte une population diversifiée. Selon les données du Recensement de 2016, environ 1 Canadien sur 5 (22 %) a été désigné comme faisant partie de la population de minorité visible (voir les notes). Même s'ils représentent une proportion importante de la population canadienne, les groupes de minorité visible déclarent généralement se sentir moins en sécurité que le reste de la population. Le sentiment d'insécurité peut avoir des répercussions négatives, tant sur le plan social que sur le plan individuel, puisqu'il entraîne une réduction de la cohésion sociale ou qu'il donne lieu à une moins bonne santé physique ou mentale et à un moins grand bien-être (Jenson, 2019). Par ailleurs, certains groupes de minorité visible sont beaucoup plus susceptibles de faire l'objet de discrimination, et ceux qui s'identifient comme arabes ou noirs sont les plus susceptibles de déclarer en faire l'objet (Simpson, 2018).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les craintes et la désinformation concernant le virus peuvent avoir des répercussions disproportionnées sur le sentiment de sécurité personnelle et communautaire de certains groupes ethnoculturels. Par exemple, au Canada, les médias et les services de police ont déclaré une augmentation des comportements à caractère discriminatoire portant atteinte à la population asiatique depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui rappelle les réactions à l'écllosion de SRAS en 2003 (Leung, 2008). Ces résultats laissent supposer que, outre la crainte d'une pandémie mondiale, certains groupes de population subissent des pressions accrues en raison de leurs antécédents ethnoculturels.

Le présent article est axé sur les réponses fournies par plus de 43 000 Canadiens dans le cadre d'une collecte de données, menée du 12 au 25 mai 2020 au moyen d'une approche participative, relativement aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité. La compréhension des perceptions à l'égard de la sécurité, tant dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qu'au sein de la collectivité en général, éclaire de façon importante les différences qui existent au chapitre des expériences quotidiennes entre les groupes de minorité visible et le reste de la population. Il convient de souligner que, contrairement aux données des autres enquêtes menées par Statistique Canada, les données recueillies au moyen de l'approche participative ne le sont pas selon un plan de sondage reposant sur un échantillonnage probabiliste. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence au moment d'interpréter les résultats, et aucune inférence concernant la population du Canada ne doit être effectuée à partir de ceux-ci.



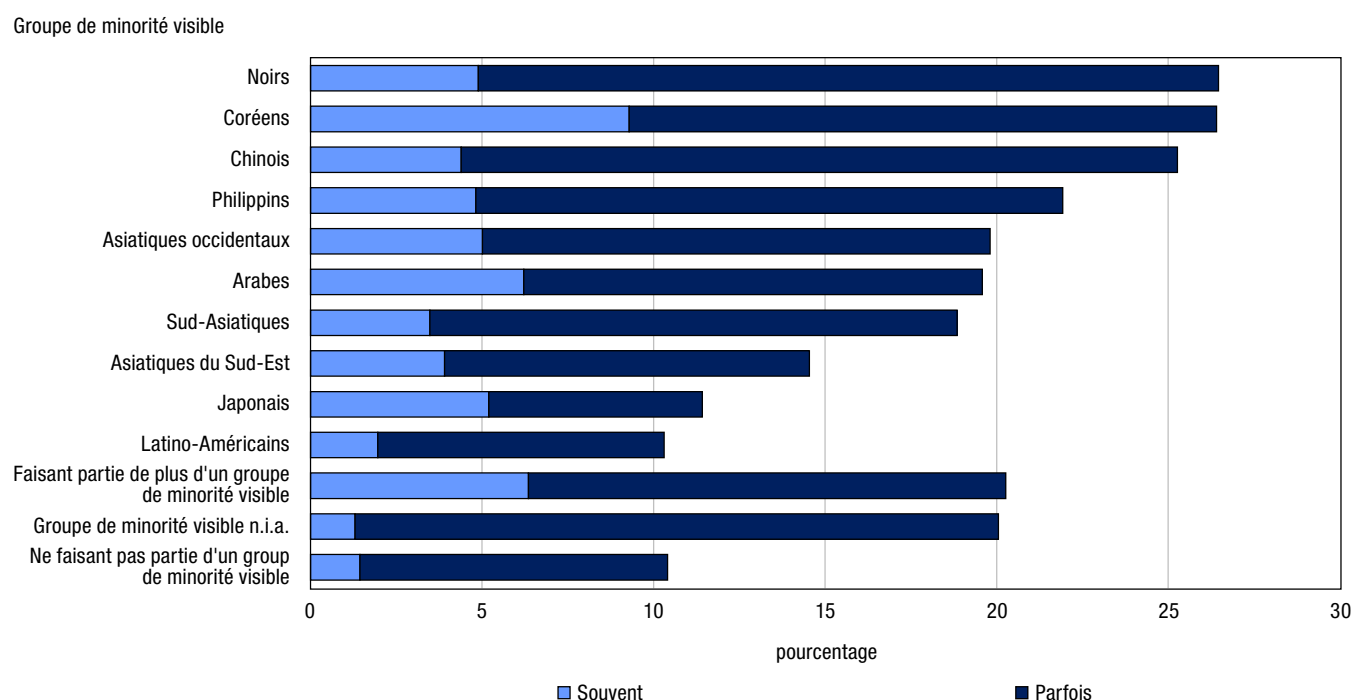
Il convient de souligner que les participants ne se sont pas identifiés eux-mêmes comme faisant partie de la population de minorité visible, mais on leur a demandé d'indiquer le groupe ou les groupes de population desquels ils font partie. Le concept de « minorité visible » désigne une personne qui fait partie de la population de minorité visible, conformément à la définition de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les groupes de minorité visible perçoivent plus souvent du harcèlement ou des attaques fondés sur la race et sont d'avis que ces incidents sont plus répandus depuis le début de la pandémie de COVID-19

Environ 1 participant sur 5 (21 %) faisant partie d'un groupe de minorité visible avait l'impression que des incidents de harcèlement ou des attaques fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau s'étaient produits parfois ou souvent dans leur voisinage, soit le double de la proportion affichée par le reste de la population (10 %).

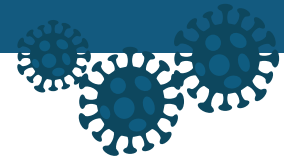
Certains groupes de minorité visible au Canada avaient l'impression que les incidents à caractère discriminatoire étaient plus répandus dans leur voisinage. Plus précisément, les Noirs (26 %), les Coréens (26 %), les Chinois (25 %) et les Philippins (22 %) qui ont participé à la collecte menée au moyen de l'approche participative avaient l'impression que ces incidents fondés sur la race s'étaient produits parfois ou souvent.

Graphique 1
Fréquence perçue des incidents de harcèlement ou des attaques fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau dans le voisinage, selon le groupe de minorité visible, Canada, 2020



n.i.a. non inclus ailleurs

Source : Statistique Canada, collecte de données menée au moyen de l'approche participative sur les perceptions à l'égard de la sécurité, 12 au 25 mai 2020.

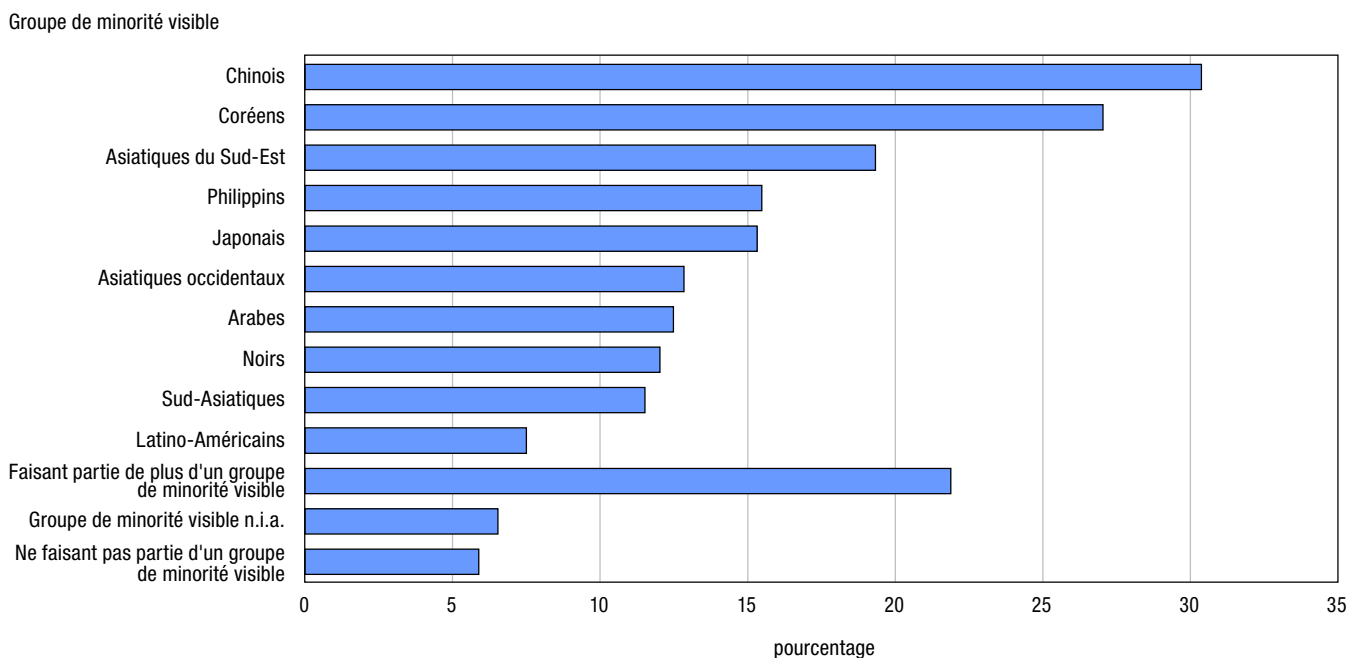


Les incidents de harcèlement ou les attaques à caractère discriminatoire, dont les participants désignés comme faisant partie d'un groupe de minorité visible avaient l'impression qu'ils étaient plus répandus, représentent par conséquent une façon dont les perceptions à l'égard de la sécurité parmi les groupes de minorité visible peuvent être plus négativement influencées que celles du reste de la population. Même si l'on n'a pas demandé directement aux participants de parler de leurs expériences personnelles en matière de victimisation, leur sensibilisation à l'égard des incidents de harcèlement ou des attaques à caractère discriminatoire se produisant dans leur voisinage, ou leurs perceptions à cet égard, peuvent contribuer à leur sentiment global de sécurité personnelle et communautaire (Perry, 2014).

Dans l'ensemble, la proportion de participants faisant partie d'un groupe de minorité visible (18 %) qui ont perçu une augmentation de la fréquence des incidents de harcèlement ou des attaques fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau depuis le début de la pandémie de COVID-19 était trois fois plus élevée que la proportion affichée par le reste de la population (6 %). Cela était le cas plus particulièrement chez les Chinois (30 %), les Coréens (27 %) et les Asiatiques du Sud-Est (19 %). Autrement dit, non seulement les participants désignés comme faisant partie d'un groupe de minorité visible étaient plus susceptibles de percevoir de la discrimination avant la pandémie, mais la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur les augmentations perçues de ces types d'incidents.

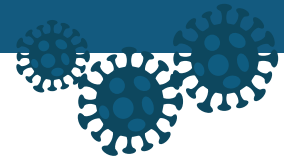
Graphique 2

Augmentation perçue du nombre d'incidents de harcèlement ou d'attaques fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau dans le voisinage depuis le début de la pandémie de COVID-19, selon le groupe de minorité visible, Canada, 2020



n.i.a. non inclus ailleurs

Source : Statistique Canada, collecte de données menée au moyen de l'approche participative sur les perceptions à l'égard de la sécurité, 12 au 25 mai 2020.



La proportion de participants noirs qui ont perçu des incidents de harcèlement ou des attaques fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau dans leur voisinage était parmi les plus élevées; 12 % d'entre eux étaient d'avis que ces incidents à caractère discriminatoire étaient plus répandus depuis le début de la pandémie. Cette proportion était environ deux fois plus élevée que celle observée chez les personnes n'étant pas désignées comme faisant partie d'un groupe de minorité visible.

Il est important de noter que, pour la plupart, les personnes désignées comme faisant partie d'un groupe de minorité visible percevaient déjà des niveaux plus élevés d'incidents à caractère discriminatoire avant la pandémie de COVID-19. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens, 8 % des personnes désignées comme faisant partie d'un groupe de minorité visible étaient d'avis que les attaques perpétrées ou le harcèlement exercé contre des personnes en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion représentaient au moins un problème mineur dans leur voisinage, comparativement à 6 % du reste de la population; les personnes désignées comme faisant partie d'un groupe de minorité visible étaient plus susceptibles d'indiquer qu'il s'agissait d'un problème majeur.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les groupes de minorité visible sont plus susceptibles de percevoir une hausse de la criminalité dans leur voisinage et de ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls la nuit

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la proportion de participants qui ont perçu une augmentation de la criminalité dans leur voisinage était plus élevée chez les groupes de minorité visible que parmi le reste des participants (14 % par rapport à 11 %). Parmi les groupes de minorité visible, la proportion était un peu plus élevée chez les hommes (15 %) que chez les femmes (13 %). Les perceptions variaient toutefois selon les différents groupes de minorité visible. Plus précisément, une plus grande proportion de participants chinois (22 %) et japonais (21 %) ont déclaré avoir l'impression que le nombre d'actes criminels s'était accru dans leur voisinage depuis le début de la pandémie.

Des recherches antérieures ont démontré que les groupes de minorité visible ont tendance à se sentir moins en sécurité que le reste de la population lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée (Perreault, 2017). De même, dans le contexte de la pandémie, 27 % des participants désignés comme faisant partie d'un groupe de minorité visible ont déclaré ne pas se sentir du tout ou pas très en sécurité quand ils marchent seuls dans leur voisinage lorsqu'il fait noir, comparativement à 15 % du reste de la population. Parmi les personnes désignées comme faisant partie d'un groupe de minorité visible, plus du tiers (36 %) des participantes ne se sentaient pas en sécurité quand elles marchent seules lorsqu'il fait noir, comparativement à 1 homme sur 5 (22 %).

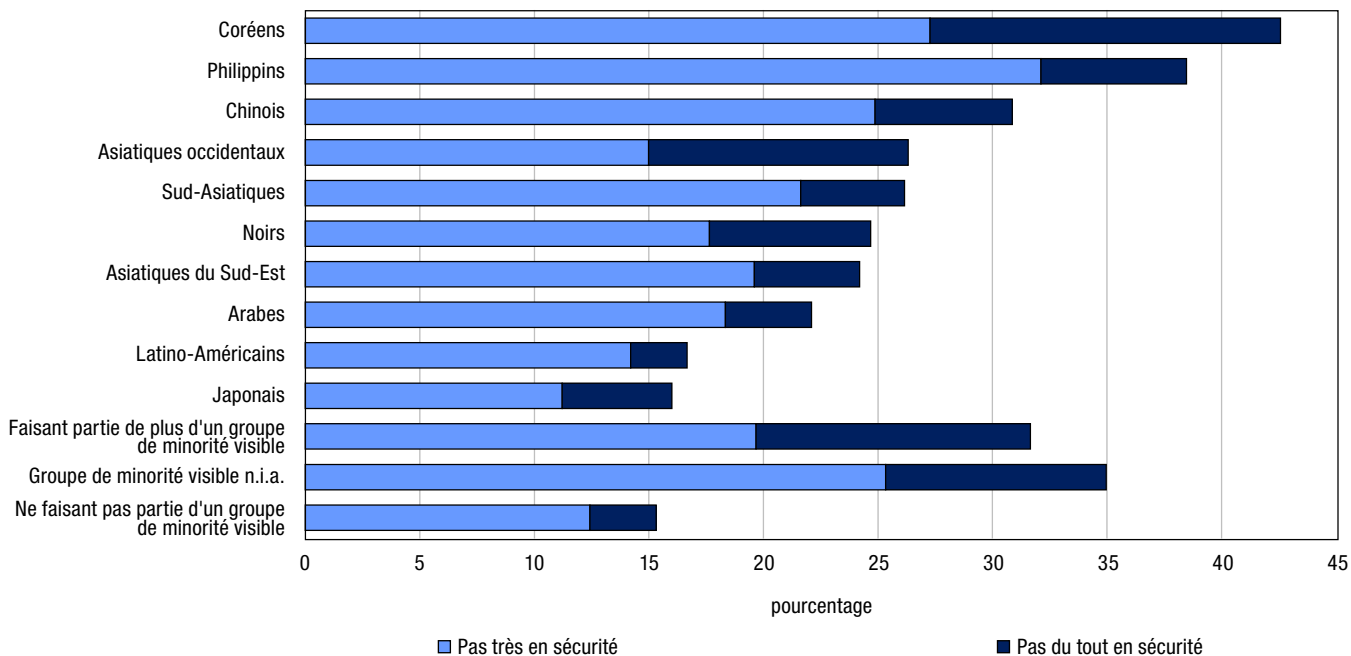
Plus particulièrement, ce sont les participants coréens (43 %), philippins (38 %) et chinois (31 %) qui affichent les proportions les plus élevées de participants ayant déclaré ne pas se sentir en sécurité quand ils marchent seuls lorsqu'il fait noir. Il convient de souligner que ce sont les mêmes groupes de minorité visible qui ont le plus souvent perçu une hausse des incidents de harcèlement ou des attaques à caractère discriminatoire dans leur voisinage depuis le début de la pandémie.



Graphique 3

Perceptions du participant concernant sa sécurité par rapport à la criminalité quand il marche seul dans le voisinage lorsqu'il fait noir, selon le groupe de minorité visible, Canada, 2020

Groupe de minorité visible



n.i.a. non inclus ailleurs

Note : Le calcul des pourcentages exclut les participants qui ont indiqué ne pas marcher seuls dans leur voisinage lorsqu'il fait noir.

Source : Statistique Canada, collecte de données menée au moyen de l'approche participative sur les perceptions à l'égard de la sécurité, 12 au 25 mai 2020.

Les services d'aide aux victimes peuvent être un point de contact important pour les victimes d'actes criminels ou de violence pendant la pandémie de COVID-19, ou pour les personnes qui en subissent les conséquences. Dans l'ensemble, une plus grande proportion de participants faisant partie d'un groupe de minorité visible (13 %) que le reste de la population (9 %) ont communiqué avec un service de soutien aux victimes en raison d'un crime commis dans leur voisinage depuis le début de la pandémie de COVID-19. Ce sont les participants noirs (18 %) et latino-américains (16 %) qui ont affiché les proportions les plus élevées de participants ayant communiqué avec les services de soutien aux victimes, comme les conseillers et les psychologues, les centres communautaires et culturels et d'autres groupes de soutien. Une forte proportion de participants philippins (15 %), coréens (14 %) et chinois (13 %) ont aussi déclaré avoir communiqué avec des services d'aide aux victimes.

Statistique Canada continue de suivre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les Canadiens, à partir des données existantes et de la collecte continue de données à jour et pertinentes auprès des Canadiens, selon une approche participative et au moyen d'enquêtes par panel en ligne représentatives. On prévoit également réaliser et diffuser une analyse supplémentaire des perceptions à l'égard de la sécurité depuis le début de la pandémie, de même que des articles portant sur les participants immigrants et les différences géographiques.



Notes

Les données relatives aux répercussions de la COVID-19 sur les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité ont été recueillies en ligne au moyen de l'approche participative, du 12 au 25 mai 2020. Elles ont été recueillies auprès de plus de 43 000 Canadiens. Les données recueillies au moyen de l'approche participative fournissent une occasion sans précédent d'obtenir de l'information auprès d'un grand nombre de participants sur une courte période. Toutefois, les données recueillies à l'aide de cette méthode ne reposent pas sur l'échantillonnage probabiliste et ne peuvent, de ce fait, être généralisées à la population canadienne.

Les participants ne se sont pas identifiés eux-mêmes comme faisant partie de la population de minorité visible, mais on leur a demandé d'indiquer le groupe ou les groupes de population desquels ils font partie. C'est la raison pour laquelle l'expression « désigné comme faisant partie d'un groupe de minorité visible » est parfois utilisée pour rendre compte du fait que le concept de « minorité visible » désigne une personne qui fait partie de la population de minorité visible, conformément à la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette dernière définit les minorités visibles comme les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population de minorité visible comprend principalement les groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais. Dans la mesure du possible, ces groupes sont désagrégés dans la présentation des résultats afin de tenir compte des expériences particulières et de l'hétérogénéité des groupes de population désignés comme minorité visible.

Références

JENSON, Jane. 2019. « Les intersections entre le pluralisme et la cohésion sociale : deux concepts pour la pratique du pluralisme », Centre mondial du pluralisme, janvier, Ottawa.

LEUNG, Carriane. 2008. « The yellow peril revisited: The impact of SARS on Chinese and Southeast Asian communities », *Resources for Feminist Research*, vol. 33, nos 1 et 2, p. 135 à 149.

PERREAULT, Samuel. 2017. « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERRY, Barbara. 2014. « Exploring the community impacts of hate crime », *The Routledge International Handbook on Hate Crime*, publié sous la direction de Nathan Hall et autres, London, Routledge, p. 47 à 58.

SIMPSON, Laura. 2018. « La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visibles, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.